

5ème semaine
du 23/02/2019 au 01/03/2019

Jeudi 28 février 2019 :

M. Alain BOYER - Commissaire enquêteur.

Bonjour Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous nos observations concernant l'avis d'enquête publique mandaté par l'arrêté préfectoral n° 15017 du 21 décembre 2018.

Je possède, avec mon épouse, depuis le mois d'octobre 1977, une maison d'habitation située à Herblay-sur-Seine au 76 rue d'Argenteuil.

La situation cadastrale de 1977 est zone UGc Section AZ383.

Au moment de l'achat, la maison présentait des microfissures, que nous avons considéré sans importance, au niveau des moellons de la partie inférieure des façades. Ces microfissures ont très peu évolué jusqu'à notre départ de cette maison. Nous avons fait réaliser une extension de la résidence en 1988. Cette extension en harmonie avec le bâtiment existant consistait en un agrandissement de l'ordre de 19,00 m² d'emprise au sol, l'adaptation de la toiture avec création de deux noues et l'aménagement des combles.

Nous avons quitté cette maison au début de l'an 2000 pour nous installer en province. Notre fils réside dans la maison depuis cette date et avec son épouse et enfants depuis 2006.

A la fin des années 1990 nous avons constaté que des microfissures apparaissaient en partie supérieure, sur un coté des deux façades, entre l'ancien bâtiment et l'extension.

L'évolution de ces fissures s'est accrue pendant la période 2003 à 2006 et accélérée en 2017/2018. De nouvelles et nombreuses fissures sont également apparues.

Nous avons fait une déclaration de sinistre auprès de notre assureur le 27 juillet 2018.

Celui-ci nous confirme que nous sommes couverts au titre de la garantie catastrophes naturelles de notre contrat.

Mais ils ne pourront instruire notre dossier qu'en cas de parution d'un arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur la commune d'Herblay-sur-Seine pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et réhydratation des sols survenus en 2017/2018.

Notre assureur nous a préconisé de prendre contact avec la Mairie afin de savoir si des démarches sont en cours en vue de l'obtention d'un arrêté pour 2017/2018.

Compte tenu des caractéristiques géologiques (gypse) et de l'existence d'anciennes carrières (champignonnières) notre contact avec la Mairie nous a redirigé vers votre enquête "Révision du PPRN Mouvements de terrain Herblay-sur-Seine".

La consultation du plan de zonage du PLU d'Herblay, nous indique que notre parcelle AZ383 est sous secteur de carrières.

Nous espérons que notre participation à l'enquête vous aidera à l'élaboration du nouveau PPRN et restons à votre disposition si besoin.

Enfin, nous sollicitons qu'un arrêté pour 2017/2018 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur la commune d'Herblay-sur-Seine puisse être publié.

Sincères salutations.

M et MME José SERRANO